

EUCO 6/18 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 mars 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 mars 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil européen portant nomination du vice-président de
la Banque centrale européenne

E 12879

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.